



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Accroissement de la délinquance à Portes lès Valence

Question écrite n° 3642

Texte de la question

Mme Lisette Pollet alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'accroissement de la délinquance dans la Drôme et sur le carcan de peur insoutenable qui enferme les familles. Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 2022, une trentaine de personnes armées de barres de fer et de mortiers d'artifice font irruption dans un des quartiers de Portes-lès-Valence. Ils ont proféré des menaces, intimidé les habitants. Les dégâts se chiffrent pour l'instant à 20 000 euros pour la voirie, que la mairie doit prendre à 100 %. La police a pu intervenir rapidement dès l'alerte et a procédé à 8 interpellations. Le premier a été déclaré coupable de violence sur la police et de violence commise en réunion. Il est condamné à 18 mois de prison, dont 10 mois avec sursis, avec l'obligation de travailler et interdiction de se rendre à Portes-lès-Valence pendant 2 ans. Est-ce cela la justice que les Français attendent ? Il faut que la peur de la sanction et la crainte de l'autre change de camp ! Les quartiers sont épuisés par de bandes de jeunes. Face à l'accroissement de la délinquance dans certains quartiers sociaux, les sanctions financières ou l'expulsion, elle demande quelle réponse l'État va pouvoir donner à ces familles qui vivent dans la peur et quelles mesures concrètes il va prendre contre ces actes de violences et de vandalisme.

Données clés

Auteur : [Mme Lisette Pollet](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3642

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5739

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)